

Permis international

Le permis de conduire international est une traduction du permis de conduire national. Il est destiné aux voyageurs conduisant à l'étranger. Il est obligatoire ou recommandé dans de nombreux pays.

Ce permis est valable uniquement accompagné de votre permis national original. Il est délivré pour une période de **3 ans** au tarif de **CHF 40.-**, payable uniquement en cash.

Pour l'établir, merci de vous munir de votre **permis de conduire original** (format carte de crédit) établi en Valais et une **photo passeport** récente en couleur. Le permis international est établi par le Service Culture, Tourisme & Jumelage de la Ville de Monthe.

Pour les détenteurs d'un permis avec mention VD, qui ont déménagé en Valais, il est obligatoire d'apporter une attestation de domicile.

Dans quels pays en avez-vous besoin ?

Pour retrouver la liste complète des pays et toutes les informations relatives à ces derniers, vous pouvez vous rendre sur le site du TCS, à l'adresse suivante : www.tcs.ch et sur le site du Canton du Valais, à l'adresse suivante : www.vs.ch

Adresses

Vous pouvez effectuer une demande de permis international dans les deux lieux suivants.

Casa Nova – Avenue du Théâtre 2 - 1870 Monthe

024 475 75 60 – casanova@monthe.ch

TCS Section Valais - Rue des Cèdres 3 - 1950 Sion

027 329 28 15 - section@tcsvalais.ch